

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-34
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 septembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra

Étaient absents :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, M. AVERLANT Laurent pouvoir Mme CALAS Alexandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Monsieur POSTEL Bertrand est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	11	2	13	Le 30/05/2025

OBJET : Durées d'amortissements sur le budget assainissement pour la turbine de la STEP, la séparation des eaux usées et des eaux pluviales et le diagnostic assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M49

Considérant qu'il convient de déterminer les durées d'amortissements

Madame la Présidente indique que la trésorerie a demandé, lors du prochain Conseil d'Administration, de bien vouloir fixer les durées d'amortissement de la turbine de la STEP, de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales et du diagnostic assainissement. Elle rappelle aux membres du Conseil que les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Il est proposé au Conseil d'Administration de retenir les durées d'amortissements des biens suivants :

Bien	Durée d'amortissement
Turbine de la STEP	20 ans
Séparation des eaux usées et des eaux pluviales	60 ans
Diagnostic assainissement	10 ans si le diagnostic est suivi de travaux

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à **13 voix pour** :

- **Fixe** la durée d'amortissement des biens en méthode linéaire comme suit :

Bien	Durée d'amortissement
Turbine de la STEP	20 ans
Séparation des eaux usées et des eaux pluviales	60 ans
Diagnostic assainissement	10 ans si le diagnostic est suivi de travaux

- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 8 septembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

